

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

NOTE DE SYNTHESE

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes présente un solde global de clôture excédentaire de 1 351 198,62 euros (y compris restes à réaliser) issu des balances suivantes :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 29 267 404,90

Dépenses : 27 904 576,03

Solde antérieur : 1 380 479,09

Solde global : 2 743 307,96 + 43 199,07 (intégration du résultat de clôture du Siateo) = 2 786 507,03

Section d'Investissement :

Recettes : 3 107 818,57

Dépenses : 4 677 838,08

Solde antérieur : -123 009,70

Solde global : -1 693 029,21 + 187 688,14 (intégration du résultat de clôture du Siateo) = -1 505 341,07

Total :

Solde de clôture avant restes à réaliser : 1 281 165,96

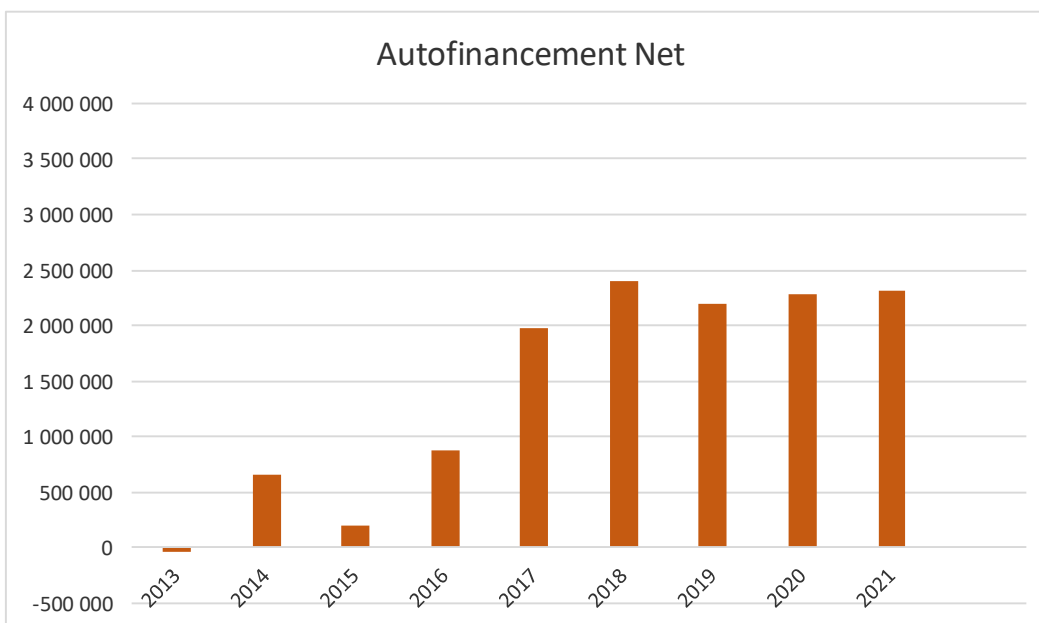
Solde des restes à réaliser : 70 032,66

Solde de clôture après restes à réaliser : 1 351 198,62

I. Un autofinancement consolidé qui permet d'assurer un socle de financement pour la future programmation d'investissement

Une programmation d'investissement solide doit pouvoir s'appuyer sur un niveau d'autofinancement conséquent et récurrent afin d'en assurer un financement pérenne.

Après une année 2020 très fortement perturbée par la gestion de la crise sanitaire, et ses conséquences sociales et économiques, l'année 2021 s'est déroulée de manière plus « habituelle » avec une reprise quasi normale des services publics. Cette reprise d'activité s'est traduite par une progression d'exécution du budget de 3% environ, tant en recettes qu'en dépenses, permettant d'assurer le maintien du niveau d'autofinancement à plus de 2 millions d'euros, et ce pour la 5^e année consécutive. La pérennité de ce niveau d'autofinancement est donc désormais assurée, comme l'indique le graphique suivant.



Le niveau d'autofinancement, désormais conforté, permet d'engager la communauté de communes sur une stratégie d'investissement ambitieuse et solide pour les cinq années à venir.

L'évolution des Recettes Réelles de Fonctionnement en 2021 :

Les Recettes Réelles de Fonctionnement augmentent de 3,2% entre 2020 et 2021, à 29,1 millions d'euros, sur la base des évolutions suivantes :

- La progression du produit des impôts locaux (dont les dotations de compensation fiscale versées par l'Etat) de 2% assise sur l'évolution des bases et sans augmentation des taux de fiscalité ; rappelons que l'année 2021 a été marquée par deux évolutions majeures sur le plan fiscal :
 - D'une part, la poursuite de la trajectoire de suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et son remplacement par une fraction de TVA du budget national,
 - D'autre part, la diminution des impôts de production avec, concernant les EPCI, la suppression de la moitié de la CFE et de la TFB des établissements industriels,
- L'augmentation des recettes de tarification publique liée à la reprise d'une ouverture « normale » de l'ensemble des services en l'absence de confinement (ALSH, déchetteries), ainsi que la reprise de certaines animations qui n'avaient pu se tenir en 2020 (Ambrussum),
- La régularisation du soutien à la valorisation des déchets par Citeo, suite à l'incendie du centre de traitement Delta Recyclages à Lansargues en 2019,
- L'augmentation du remboursement par la commune de Lunel de la gestion des Accueils de Loisirs Périscolaires due au passage en année pleine en 2021 (mise en œuvre à compter de septembre 2020),
- La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- La stabilité des attributions de compensation négatives, en l'absence de transfert de compétences en 2021.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

L'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement en 2021 :

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement augmentent de 3,4% entre 2020 et 2021, à 26,5 millions d'euros, sur la base des évolutions suivantes :

- L'augmentation des dépenses de fonctionnement liée au transfert en année pleine de la gestion des Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) pour la ville de Lunel, compensée par une recette équivalente telle que mentionnée précédemment,
- La progression des charges de personnel consécutive à la création de certains postes (dont effet report SIG, renfort réseau médiathèque, mi-temps RAM), ainsi que la mise en œuvre de la réforme PPCR, l'évolution des carrières de rémunération, et l'augmentation du smic au 1^{er} octobre 2021,
- La reprise d'activité de certains services publics partiellement interrompus en 2020 suite aux périodes de confinement décidées par le Gouvernement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (déchetteries, ALSH, animations Ambrussum, médiathèque, animations culturelles, etc.),
- La hausse de la TGAP venant impacter le coût de traitement des déchets ménagers,
- Les efforts de maîtrise des budgets annexes qui auront permis de réduire la participation du budget principal de la collectivité,
- La diminution des intérêts de la dette compte tenu du non recours à l'emprunt pour le financement des investissements 2021,
- La stabilité de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire,
- La stabilité des attributions de compensation, en l'absence de transfert de compétences en 2021.

L'évolution des soldes d'autofinancement en 2021 :

Dans la continuité de sa maîtrise de la gestion de ses comptes publics depuis 5 ans, le niveau d'autofinancement de la communauté de communes se maintient à un niveau supérieur à 2 M€ en 2021 :

En milliers d'euros	CA 2020	CA 2021	Var
Recettes Réelles de Fonctionnement	28 206	29 119	+ 3,2%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	25 666	26 535	+ 3,4%
Autofinancement Brut	2 540	2 584	+ 1,7%
Amortissement dette	260	270	+ 3,8%
Autofinancement Net	2 280	2 314	+ 1,5%

Globalement, les efforts de gestion réalisés sur certains postes de charges en 2021, ainsi que la progression des recettes de fonctionnement, auront ainsi permis de gérer cette double année de crise sanitaire, tout en maintenant les grands équilibres financiers de la communauté de communes.

A 45 €/habitant, l'autofinancement reste toujours supérieur à la moyenne de la catégorie (35 €/hab).

II. L'investissement en 2021 : une année de transition

La Communauté de Communes aura investi pour plus de 4 millions d'euros en 2021 ; c'est une année de transition qui aura vu se concrétiser plusieurs grands projets déjà engagés (voie verte Lunel – Marsillargues, déchetterie de Villetelle), tandis que l'élaboration de la prochaine programmation prenait forme.

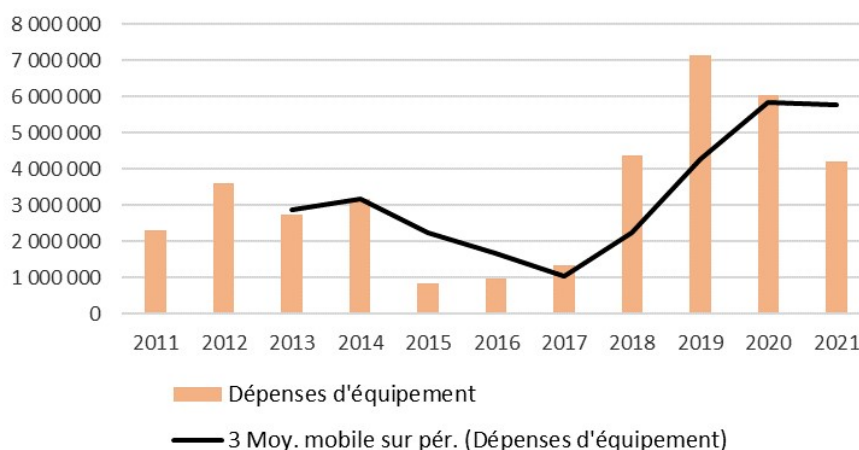
Globalement, le graphisme suivant montre :

- D'une part, l'effet « transition » de l'année 2021 sur le volume d'investissement,
- D'autre part, la moyenne mobile sur trois années qui indique l'évolution positive de la tendance à l'investissement prise par la communauté de communes sur moyenne période désormais.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

Evolution des dépenses d'équipement



Plus précisément, l'investissement de la CCPL en 2021 aura essentiellement porté sur les domaines d'intervention suivants :

- **L'environnement et la gestion des déchets** à travers :
 - L'achèvement des travaux de la voie verte entre Lunel et Marsillargues,
 - Les fonds de concours versés aux communes dans le cadre du soutien apporté à la réalisation de nouvelles pistes cyclables,
 - Le démarrage du chantier de la nouvelle déchetterie de Villetelle,
 - Le renforcement des équipements dédiés au fonctionnement des déchetteries du territoire (acquisition d'un nouveau packmat),
 - Le remplacement des bacs de collecte des déchets auprès de la population dans le cadre de l'opération d'extension des consignes de tri, ainsi que l'acquisition de nouveaux composteurs dans le cadre de la préfiguration de la gestion de la nouvelle collecte des bio-déchets,
 - Le financement des opérations d'investissement des établissements publics de bassin dans le cadre de la compétence Gemapi,
- **Le développement économique** à travers :
 - La poursuite de l'aménagement de la zone d'activité économique du Dardaillon par l'acquisition des terrains de compensation,
 - La requalification de plusieurs voiries dégradées situées dans les zones d'activité (zone des Fournels et zone du Levant en 2021),
 - La poursuite du soutien apporté aux entreprises du territoire à travers la participation aux fonds régionaux de lutte contre les défaillances d'entreprises durant la crise sanitaire (Fonds L'OCCAL), ainsi que le plan Camargue en soutien à la filière agricole locale,
- **Les services à la population** à travers :
 - L'engagement continu de mise en accessibilité du site d'Ambrussum,
 - Le renforcement des moyens consacrés à la médiathèque,
 - Les fonds de concours versés aux communes dans le cadre du soutien apporté à la rénovation des locaux utilisés par les ALSH intercommunaux,
 - La poursuite de la politique d'aide aux particuliers propriétaires immobiliers dans leurs travaux de renforcement de l'isolation thermique de leurs logements.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

L'ensemble de ces projets a été réalisé sans recours à l'emprunt, entraînant ainsi une nouvelle réduction du niveau d'endettement de la communauté de communes. **Le niveau d'encours actuel à 2,5 millions d'euros, soit 49 € / habitant, très en-deçà de la moyenne de la catégorie à 198 € / habitant, permet d'envisager favorablement, et sans inquiétude pour les finances intercommunales, un financement partiel de la nouvelle programmation d'investissement par l'emprunt.**

